

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- ~~Libre confessionnel~~
- ~~Provincial et communal~~
- ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 23 juin 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Dessin assisté par ordinateur - architecture.

Code de l'U.F. : 298130021E1	Code du domaine de formation : 205
-------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : supérieur inférieur

- Enseignement supérieur de type court
- Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR - ARCHITECTURE

Annexe 1 : Finalités de l'UF

Finalités générales :

Dans l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, cette unité de formation doit :

- a) **CONCOURIR** à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- b) **REPONDRE** aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités spécifiques :

- a) **ABORDER** le domaine de la conception et du dessin par la fenêtre du moniteur.
- b) **DETERMINER** les spécificités propres à chaque métier et adapter l'utilisation des logiciels de DAO à ses besoins.
- c) **ELABORER** et **APPLIQUER** une méthodologie rigoureuse en accord avec les besoins préalablement définis.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR - ARCHITECTURE

Annexe 2 : Capacités préalables requises

Capacités :

Au départ d'une mise en situation choisie par lui (texte ou document informatif, problème à résoudre...) parmi une liste de sujets proposés, **l'étudiant doit être capable :**

- PRODUIRE un court exposé argumenté ;
- REPONDRE à des questions globales portant sur le contenu de son argumentation, en utilisant un niveau de langage approprié à la situation de communication.

Titre pouvant en tenir lieu :

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR, délivré soit par l'enseignement général , soit par l'enseignement technique soit par l'enseignement de promotion sociale, soit par le jury de la Communauté française.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR - ARCHITECTURE

Annexe 3 : Recommandations particulières pour la constitution de groupes ou le regroupement

Les groupes d'étudiants seront organisés de manière à garantir le niveau des Etudes.
Lors de travaux pratiques, les groupes ne comprendront pas plus de deux étudiants par poste de travail.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR - ARCHITECTURE

Annexe 4 : Programme de DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR - ARCHITECTURE

1. Décrire, analyser et utiliser les outils hardware disponibles pour le DAO :
souris, clavier, table à digitaliser, scanner, table traçante, imprimante ...
2. Décrire et analyser les potentialités du logiciel :
 - précision et finesse des documents tracés,
 - rapidité de production et d'édition des plans, coupes, façades et perspectives
 - multiplication des vues de la maquette 3D d'un bâtiment,
 - compatibilité avec d'autres logiciels utilisés par l'administration, les bureaux d'études et les entrepreneurs.
3. Décrire et pratiquer les relations entre les différents sous-programmes du logiciel.
 - Créer le document de base ➡ élaborer la maquette 3D.
 - Convertir le document de base 3D ➡ élaborer les vues 2D.
 - Réaliser la présentation finale ➡ importer et mettre en page les vues 2D.
4. Utilisation du logiciel intégré :
 - Manipuler les outils de création 3D : murs, toitures, dalles, objets de bibliothèque (fenêtres, portes, sanitaires...)
 - Manipuler les outils de création 2D : lignes, arcs de cercles, hachures, objets de bibliothèque (fenêtres, portes, sanitaires...)
 - Déplacer, copier, assurer des rotations suivant divers axes.
 - Créer des objets de bibliothèque, définir et utiliser la notion de zone.
 - Gérer les calques (layers), des étapes, des vues, des plumes et des couleurs.
 - Calculer des métrés, élaborer des estimations chiffrées.
 - Configurer des périphériques.
 - Produire des plans d'exécution et élaborer des images de synthèse.
 - Créer des archives.
5. Décrire des méthodes d'exportation standards entre logiciels et systèmes non compatibles
 - Créer des fichiers DXF et DWG pour l'échange de données vers d'autres logiciels de dessin.
 - Créer des fichiers BMP et PICT pour l'incrustation d'images de synthèse sur des photos numérisées à partir de logiciels de traitement de l'image.
 - Créer des modules et des fichiers d'archives avec bibliothèque intégrée.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR - ARCHITECTURE

Annexe 5 : Fixation des capacités terminales

L'étudiant sera capable d'appliquer les notions développées dans le programme du présent dossier pédagogique.

- ELABORER des documents graphiques de finitions variées : esquisses, avant-projets, perspectives d'études, plans d'exécution ...
- CREER des documents permettant l'échange d'informations entre les différents intervenants d'un projet.
- GERER, CLASSER et ARCHIVER les documents liés aux dossiers traités.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- La qualité et la précision du travail fourni.
- L'adéquation de la méthode choisie en rapport avec le problème posé.
- La rapidité d'exécution.

DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR - ARCHITECTURE**Annexe 6 : Profil du chargé de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant, comme l'expert, devra par son expérience professionnelle et personnelle, manifester les compétences requises en dessin assisté par ordinateur.